

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2020

RÈGLEMENT DU BUDGET ET APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2019 - (N° 2899)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF10

présenté par
M. Saint-Martin, rapporteur général

ARTICLE LIMINAIRE

Rédiger ainsi la quatrième colonne du tableau de l'alinéa 2 :

LFI 2019
Ecart
0,3
-0,1
0,1
0,2

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, visant à inverser les signes de cette colonne pour conserver la cohérence d'ensemble du tableau.